



COMMUNE DE TUSSON (Charente)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE VII – BILAN DE LA CONCERTATION

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Communautaire
pour arrêt de projet en date du 06/07/2017

Le Président, M. Jean-Pierre DE FALOIS

JUILLET 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	PROJET APPROUVÉ
Élaboration	29/01/2009	06/07/2017	

BILAN DE LA CONCERTATION POUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TUSSON

Après une première réflexion engagée dans le cadre de l'élaboration d'une Carte Communale, la commune de Tusson a pris une délibération en vue de réaliser un Plan Local d'Urbanisme le 29 Janvier 2009 ; l'outil est apparu plus approprié, compte tenu de la richesse du patrimoine, malgré une population peu importante (227 habitants en 2013).

La concertation avec les habitants de Tusson a été réalisée tout au long de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui s'étale sur deux mandatures, avec changement complet de l'équipe municipale lors du dernier scrutin de Mars 2014.

Le 21 Octobre 2008, une réunion publique regroupant 30 à 40 personnes, a été organisée dans le but d'expliquer les règles d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et les contraintes réglementaires qui s'imposent à la commune.

Le 22 Mars 2016, une seconde réunion publique a eu lieu, regroupant une vingtaine de personnes.

Pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et, plus généralement, dans le cadre d'une élaboration participative du Plan Local d'Urbanisme, quatre groupes de travail ont été constitués en Janvier 2009 : « Protection de l'environnement », « Préservation du patrimoine bâti », « Potentiel d'accueil de nouveaux habitants » et « Développement des activités économiques ». Les réflexions suivantes ont résulté de ces travaux lors d'une réunion du 26 Mars 2009 :

Groupe de travail « protection de l'environnement »

- › Idée de lancement d'une étude intercommunale ayant pour objectif la restauration du réseau de haies sur le territoire. Une possibilité de financement complet existe, en appui sur la Région et le programme LEADER.
- › Travail, au niveau communal, sur la localisation des haies, boqueteaux (possibilités de financement par la Région) et alignements d'arbres à planter.
- › Détermination des emprises foncières nécessaires à la replantation des haies : bande de 6 mètres et réappropriation du foncier communal actuellement occupé par l'agriculture.
- › Réflexion autour de la protection des cabanes de vigne.
- › Réflexion autour de la préservation des points de vue majeurs sur le Bourg.
- › Réflexion autour de la création d'une réserve incendie sur le Bourg, intégrée dans le paysage.

Groupe de travail « Préservation du patrimoine bâti »

- › Création d'une liste de tout ce qu'il n'est plus souhaitable de voir à Tusson du point de vue architectural.
- › Travail d'identification des éléments patrimoniaux importants, notamment ceux qui pourraient être menacés de « déménagement » (porches, sculptures...).
- › Travail sur les aspects réglementaires à mener en relation avec l'Architecte des bâtiments de France.

Groupe de travail « Potentiel d'accueil de nouveaux habitants »

- › Détermination de l'objectif démographique et du nombre de logements à créer (construction neuve, reprise de la vacance) pour les 10 ans à venir.
- › Détermination du nombre de logements à réhabiliter (compétence Communauté de Communes du Pays d'Aigre).
- › Réflexion menée sur le phasage du développement.
- › Réflexion autour de la problématique de la rétention foncière.

Groupe de travail « Développer des activités économiques »

- › Réflexion autour des thématiques du développement touristique, dans la perspective de créer des emplois sur le territoire, en lien avec la Communauté de Communes du Pays d'Aigre.
- › Réflexion autour du confortement du tissu commercial et artisanal existant, et de la problématique des locaux commerciaux vacants.
- › Réflexion autour de la gestion de la délocalisation des sièges agricoles : choix des nouveaux sites d'implantation des bâtiments au regard des enjeux paysagers de Tusson.

Les données débattues par les différents groupes de travail ont permis de faire émerger un projet pour Tusson.

La période pré-électorale a été difficile à Tusson. Le Plan Local d'Urbanisme n'a pas pu progresser durant cette phase. Une nouvelle réunion de travail a permis de relancer l'élaboration du document, le 04 Mars 2015. Depuis cette date, huit réunions ont été tenues avec l'équipe municipale et deux avec les personnes associées, tous les documents établis déposés en Mairie étant accessibles aux citoyens.

Durant toute la période de finalisation du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire et les élus du Conseil Municipal ont tenu des permanences spécifiques en Mairie afin d'accueillir le public et d'échanger avec les habitants sur le projet d'urbanisme. Des articles ont également été régulièrement publiés dans le bulletin municipal et un registre d'observations a été mis à disposition des habitants pour y annoter leurs observations sur le projet.

La concertation s'est achevée avec l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Charente » du 6 Juillet 2017.